

Soutiens ponctuels aux entreprises

Région de Nyon octroie des soutiens allant jusqu'à CHF 5000 pour les entreprises créant ou développant des activités nouvelles ou de nouveaux marchés. Dépôt des candidatures jusqu'au 31 juillet 2025 sur notre page:

regiondenyon.ch/soutiens-entreprises

L'avantage des idées communes



**Région
de Nyon**

Avec nos entreprises!

Région de Nyon propose des soutiens ponctuels aux entreprises créant ou développant des activités nouvelles ou des nouveaux marchés dans ses communes membres. L'apport maximal par demandeur·euse est de CHF 5000 et ce montant ne doit pas couvrir plus de 50% des coûts totaux (la requête peut concerner le financement de plusieurs projets, le plafond restant cependant le même).

Chaque année, les porteuses et porteurs de projets peuvent adresser leur dossier de candidature en janvier et en juillet, en prenant connaissance du règlement, en remplissant le formulaire en ligne et en y joignant les documents requis.

Quelles entreprises sont éligibles?

Les soutiens ponctuels aux entreprises visent à épauler financièrement les activités économiques actuelles ou prévues qui remplissent l'ensemble des critères indiqués dans le règlement. Si l'entreprise est éligible selon ces critères, Région de Nyon peut évaluer l'octroi d'un soutien pour financer un ou des projets contribuant à mettre en place la nouvelle activité: *coaching* pour la création d'entreprise, élaboration du *business plan*, études de marché, accompagnement en durabilité, formation, stratégie commerciale, *rebranding*, achat d'équipements, fabrication de prototypes, création/actualisation site internet (i.e. vente en ligne), digitalisation, autres (à évaluer).

Règlement, informations et dépôt de demande de soutien:

regiondenyon.ch/soutiens-entreprises



**Région
de Nyon**